MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE EN ENTREPRISE – INCO4

(Type de bâtiments concernés : ERT)

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.



PROGRAMME

Obligations du maître d'ouvrage pour la conception de son entreprise

- Le dossier de maintenance
- Les caractéristiques des bâtiments
- Les voies de circulation et accès
- L'aménagement des lieux et postes de travail
- Les installations électriques
- Les dégagements
- Le désenfumage
- Le stockage ou la manipulation de matières inflammables
- Les bâtiments dont le plancher bas est situé à plus de 8 m du sol
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
- La prévention des explosions

Obligations de l'employeur lors de l'exploitation de son entreprise

- Caractéristique des lieux de travail
- Les portes et portails
- La maintenance, l'entretien et les vérifications
- La signalisation et la matérialisation relatives à la santé et à la sécurité
- Les installations électriques
- Les dégagements

0

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de sécurité dans ses locaux
- Appréhender les principes de construction des lieux de travail
- Assurer la gestion de la sécurité au sein des établissements
- Connaître les moyens d'extinction et les systèmes d'alarme



PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'entreprises
Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les responsables de sites



DURÉE

7 heures de formation

- Le chauffage des locaux
- L'emploi et le stockage de matières explosives et inflammables
- Les moyens d'extinction
- Les systèmes d'alarme
- · Les consignes de sécurité
- La prévention des explosions

Études de cas

- Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation
- Implantation, construction, dégagements, désenfumage, installations techniques, moyens de secours et contrôles réglementaires

À SAVOIR

Sécurité incendie



Pour tout renseignements contactez le **04 86 80 19 60** ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

Votre interlocutrice formations dédiée Clémence CARRAZ

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

Délai d'accès à la formation



N.B.: Taux d'abandon 0 %

Prérequis: Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux	formation afin de mesurer l'évolution

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



Nos tarifs

À distance		
Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	590 € HT
Inter	2 jours	950 € HT
Intra	sur demande	

Tarif (€ HT)	
750 € HT	
1100€ HT	
sur demande	

25

programmes dispensés en 2024 **569**

personnes formées

8,7/10 de satisfaction en 2024

